

# Médicaments: Les professionnels veulent des mesures urgentes

• Pour relancer le secteur, en régression depuis quelques années

• AMM, encouragement de la fabrication locale, fixation des prix, les principales doléances

• Doukkali s'engage sur l'adoption prochaine d'une série de décrets

«**N**OUS ne sommes pas venus avec des gilets jaunes. Nous sommes là pour discuter des problèmes et des perspectives de partenariat». C'est ce qu'a précisé Ali Sedrati, président de l'Association marocaine de l'Industrie pharmaceutique (AMIP), en préambule à la rencontre organisée avec les ministères de la Santé et de l'Industrie, mardi dernier à Rabat. Les professionnels du secteur des médicaments veulent faire entendre leurs voix. L'idée est de favoriser la relance du secteur et assurer la réussite de son internationalisation, notamment à travers la conquête des marchés africains. Pour Mohamed Houbachi, président de l'Association marocaine du médicament

générique (AMMG), les doléances des professionnels s'articulent autour de trois dossiers: les autorisations de mise sur le marché (AMM), l'encouragement de la fabrication locale, et la question des prix. Ceci est d'autant plus important que «nous constatons une régression du secteur depuis quelques années», a mis en garde Sedrati. Durant les années 90, la production locale représentait 80%.

Pour le président de l'AMIP, les industriels ont besoin de «mesures sérieuses et urgentes d'accompagnement. Nous ne parlons pas uniquement des prix». De son côté, Othman El Ferdaous, secrétaire d'Etat en charge de l'Investissement a insisté sur «l'importance des partenariats public privé dans l'animation des écosystèmes». Il a estimé que les professionnels du secteur «peuvent

## Renforcer la confiance

**L'**UN des principaux objectifs de certains décrets qui seront bientôt adoptés est de renforcer le climat de confiance entre les industriels et le gouvernement. C'est le cas notamment pour le texte sur les modalités d'inspection. Le contrôle préalable sera remplacé par un contrôle a posteriori. Le décret sur la fixation des prix sera également revu, a fait savoir le ministre de la Santé. S'y ajoute un autre texte portant sur le Conseil de l'ordre des pharmaciens. □

Aujourd'hui, «nous sommes à peine à 60%», a-t-il expliqué. Actuellement, 46 sociétés sont actives dans ce secteur, avec un chiffre d'affaires annuel de 15 milliards de DH. Plus de 11.000 pharmaciens sont répertoriés à travers le Maroc, avec 1 milliard d'euros de consommation. L'un des principaux constats dégagés lors de cette rencontre, est lié à la faiblesse du pouvoir d'achat des citoyens. Les professionnels ont lancé un appel aux autorités de «prendre conscience de l'importance de ce secteur stratégique».

faire mieux». Anas Doukkali, ministre de la Santé, a interpellé les professionnels sur les perturbations et les ruptures que connaît le marché des médicaments au Maroc. Pour lui, «l'approvisionnement régulier doit être assuré quelles que soient les contraintes». Face aux professionnels, il s'est engagé à ce que «même les établissements publics, qui assurent encore la production de certains médicaments, notamment les vaccins, doivent s'aligner sur les règles du marché et de la concurrence». Pour lui, l'objectif est de favoriser «la mise en place d'un système de santé efficace, avec moins d'inégalités». Parmi les pistes à exploiter, le renforcement du recours aux médicaments génériques. Actuellement, le taux de pénétration est de 38%. «Nous pouvons faire davantage, et rapidement», a estimé Doukkali. En face, Houbachi,

## Le secteur des médicaments en chiffres



- 46 sociétés opérant dans le secteur au Maroc
- 15 milliards de DH de chiffre d'affaires
- 11.000 pharmaciens à travers le Maroc
- 1 milliard d'euros de consommation. □

président de l'AMMG, a avancé que «nous pouvons atteindre un taux de 70%. Mais cela nécessite une véritable volonté politique, car il y a plusieurs réformes à mener». Le ministre de la Santé s'est engagé sur la mise en place d'une série de décrets d'application pour bientôt. «Ces textes seront bientôt soumis au Conseil de gouvernement», a-t-il dit. Il s'agit notamment du décret sur la pharmacopée, celui sur la pharmacovigilance. Idem pour le décret sur les AMM, qui avait suscité la polémique en 2012. «Ce blocage n'est pas bon pour l'investissement», a estimé le ministre. Il a promis une nouvelle version, qui sera bientôt mise dans le circuit d'adoption. □

M.A.M.